
Un bombardement suffit-il à effacer la mémoire d'un port négrier ?

Eric Saunier*¹

¹Université du Havre – Université du Havre – Le Havre, France

Résumé

21 mai 2001 : le vote de la Loi sur la reconnaissance de la traite des noirs et de l'esclavage en qualité de crime contre l'humanité entraîne un renouveau du regard et des études sur le passé négrier des villes portuaires qui furent les plus engagées dans le commerce triangulaire. En étudiant la médiatisation qui accompagna ce regain d'intérêt, on insiste souvent sur la difficulté de ces villes à assumer ce passé difficile. Mais, il est possible aussi d'y observer des comportements spécifiques, comme " l'effacement accentué " de ce passé dont est l'objet Le Havre qui fut pourtant la 2e porte de sortie des bateaux de traite à la veille de la Révolution. Peut-on attribuer la disparition de la mémoire négrière havraise au seul bombardement de cette ville en septembre 1944 ? Voire. Par le biais de cette communication, nous montrerons que, si ces bombardements ont contribué à cet oubli en privant la population des supports visuels dont on connaît l'importance dans le processus d'ancrage d'une mémoire collective, l'effacement du passé négrier havrais s'inscrit aussi dans une continuité de pratiques sociales dont on peut saisir la prégnance à deux reprises, en février 1794 puis sous la monarchie de Juillet, lorsque surgit le spectre de l'Abolition dans cette ville.

*Intervenant